

Convention d'application juin 2023 université de Bourgogne - Dijon Métropole - Ville de Dijon

Préambule

L'université de Bourgogne (uB), Dijon Métropole et la Ville de Dijon se sont engagées dans une convention cadre de partenariat qui porte trois grandes orientations stratégiques détaillées ci-après et dont le déploiement pourra s'articuler avec d'autres dispositifs comme, par exemple, le CPER, le Contrat Métropolitain et les appels à projets de France 2030. **La présente convention d'application fixe la liste des actions qui seront financées au titre de 2023 par Dijon Métropole et la Ville de Dijon.**

Le cadre de référence présenté ci-après correspond à l'ambition de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire métropolitain :

- **L'ouverture de l'uB dans la ville et ses liens au territoire**
 - Aménagements et développements du campus autour des standards de développement durable et de visibilité internationale ;
 - Développement des transports collectifs et des modes doux pour mailler les sites et favoriser les échanges dans l'objectif de sobriété énergétique du territoire et d'une meilleure accessibilité.
- **La dynamique de vie étudiante et la métropole accueillante**
 - Développement d'une offre de logements et de restauration en réponse à la croissance du nombre d'étudiants et aux enjeux d'internationalisation ;
 - Offre d'accueil et de services aux étudiants en travaillant à la coordination fine avec les différents services de la Ville et de la métropole autour de l'accueil, l'intégration dans la ville, dans l'optique de donner envie aux étudiants de rester sur le territoire.
- **Le développement, la visibilité et l'attractivité internationale de l'université**
 - Soutien aux initiatives de recherche et de formation dans lesquels se reflètent l'identité et les spécificités de l'université de Bourgogne et notamment celles plus en lien avec les filières d'excellence du territoire de manière à développer les synergies en termes de recherche et de formation autour des domaines à fort potentiel d'innovation ;
 - Développer les liens avec les acteurs économiques en vue d'accélérer les transferts de technologies et les développements d'activités ;
 - Développer des outils d'attractivité internationale à destination des chercheurs, doctorants, étudiants étrangers.

Pour accentuer l'atteinte de ces grands objectifs fixés par ce cadre de référence, la convention cadre entre l'université de Bourgogne, la Métropole de Dijon et la Ville de Dijon vise à privilégier trois leviers prioritaires, qui eux-mêmes vont se décliner en actions et projets, et pouvoir ainsi donner une impulsion supplémentaire à la réalisation des grandes orientations stratégiques :

- **Développer l'offre de services auprès des étudiants et de la communauté universitaire**
- **Intensifier les collaborations avec les filières d'excellence du territoire de Dijon Métropole**
- **Développer des équipements propices à l'innovation**

LES 3 LEVIERS PRIORITAIRES

Enseignement supérieur, Recherche et Innovation



Article 1 : Signataires et durée de la convention

La présente convention est conclue entre la Ville de Dijon, Dijon Métropole et l'uB pour une durée d'un (1) an.

Article 2 : Régime financier :

Dijon Métropole prévoit un montant estimatif de financement annuel de 240 000 € au titre de 2023 pour l'ensemble des actions à l'exclusion de celles relevant du GT 1 : Cadre de vie. Un report d'une partie de l'enveloppe financière sur les années suivantes peut être envisagé avec l'accord de Dijon Métropole.

Convention d'application juin 2023 université de Bourgogne – Dijon Métropole – Ville de Dijon

Les actions financées par la Ville de Dijon et Dijon Métropole au titre de 2023 sont listées dans le tableau ci :

		Actions à financer pour 2023	Montant prévisionnel de la subvention en €		
			Dijon Métropole	Ville de Dijon	
LEVIER 1 - Développer l'offre de services auprès des étudiants et des universitaires					
GT 1: CADRE DE VIE ET CAMPUS DURABLE ET INCLUSIF	La culture	Athéneum		4 000	
		Université pour tous			
		Prise en charge de 50% des droits d'inscription pour les dijonnais non imposables, avec un plafond de 7 000 €		2 772	
	Campus durable - Vie associative et initiatives étudiantes	Campus durable et citoyen	7 000		
	Thèse CIFRE	Recherche sur les leviers de réussite étudiants (sur 3 ans avec un financement de 14 000 € par an par l'ANRT)	25 000		
total Levier 1:			32000	6772	
LEVIER 2 - Intensifier les collaborations sur les filières d'excellence et les grands projets de la métropole					
GT 4: FILIERE SANTE		Conférence High Resolution Molecular Spectroscopy (HRMS) 2023: conférence annuelle de la communauté internationale de spectroscopie moléculaire	3 000		
		Conférence The European Optical Society Annual Meeting (EOSAM) 2023	5 000		
GT 6: GASTRONOMIE, VIGNE ET VIN		Chaire Culture et traditions du vin	25 000	8 300	
		GIP Bourgogne Vigne et VinV	7 000		
		UMR ARTeHIS: Soutien pour la recherche et la valorisation d'un fonds d'archives local composé de 700 inventaires après décès dressés à Dijon entre 1390 et 1459. Objectif: apporter un éclairage sur les modes de vie et la place de la vigne et du vin	31 000		
GT 7: FILIERE NUMERIQUE, ENERGIES ET BATIMENTS DURABLES, BIODIVERSITE	Filière numérique	Chaire Smart city et gouvernance de la donnée	10 000		
	Filière Energies et batiments durables	Rencontres francophones Transport Mobilité 2023 (RFTM)	5 000		
GT 8: CULTURE SCIENTIFIQUE, COLLOQUES ET CONGRES HORS FILIERES	Mission culture scientifique hors filières	* Experimentarium - Sessions de l'experimentarium (sur le campus, dans les bibliothèques, sur les marchés notamment) - Festival des jeunes chercheurs	25 000	5 000	
		* Nuit européenne des chercheurs * Nuit des étudiants * Ecrans du planetarium * Actions de médiation scientifique			
	Congrès et colloques hors filières			1 000	
			Colloque Regards croisés sur Freidrich Hayek		
			Colloque Déviance, délinquance, et marginalisation dans l'espace public	1 000	
			Conférence NAVAL 2023: Nonsmooth And variational Analysis	3 000	
			Conférence internationale Permutation Patterns	5 000	
			Conférence Workshop Stochastic Geometry Days 2023	3 000	
			Conférence Optimisation et Contrôle organisée par l'Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB)	3 000	
			Colloque TTRA Europe: Rethinking innovative tourism strategies in uncertain times	2 000	
	Workshops "Forms of Transformations Groups" réalisés par l'IMB	1 000			
	Master Class Algebraic Geometry and Physics entre l'uB et l'UniversitéGutenberg de Mayence	1 000			
Total Levier 2			131 000		
LEVIER 3 - Développer les équipements propices à l'innovation					
Extension de l'ESIREM - Equipements numériques			40 000 (investissement)		
Total Levier 3			40 000		
TOTAL DES TROIS LEVIERS			203 000		

L'enveloppe financière de Dijon Métropole comporte des financements en fonctionnement pour un montant total de 163 000 € et un financement en investissement de 40 000 €.

L'enveloppe financière de la Ville de Dijon est de 20 072 €.

L'Université de Bourgogne s'engage à communiquer à Dijon Métropole et à la Ville de Dijon le bilan des colloques et actions ainsi financées dans un délai de 3 mois à compter de la fin de l'action.

Le suivi des actions sera réalisé dans le cadre des groupes de travail tels qu'institués par la convention cadre. Ces groupes de travail se réuniront conformément au dispositif contractuel précité pour dresser le bilan des actions et proposer les actions complémentaires éventuelles à mener au titre de l'année 2023. Selon les dispositions prévues au 2.1 du chapitre 3 de la convention cadre, le comité de pilotage examinera la liste des actions et validera un nouveau projet de convention d'application avant délibération fin 2023.

Pour Dijon Métropole :

François Rebsamen, Président

Pour l'Université de Bourgogne :

Vincent Thomas, Président

Pour la Ville de Dijon

François Rebsamen, Maire